

REPRESENTATION DES INDEPENDANTS A LA COMMISSION DE CONVENTION PAI/OA

Avant 2009 il n'y avait pas de place à la Commission de Convention pour les associations professionnelles représentant uniquement les indépendants. Seules les associations générales défendaient notre exercice. Les associations francophones, ACN et FNIB représentaient les Services salariés (CJB- CSD...) et les Indépendants.

En 1992, la création de la Confédération Belge des Infirmiers Indépendants (AIIB + VBZV) a ouvert des portes. La force du nombre ! Ce rapprochement entre indépendants francophones et flamands a permis de changer la loi pour obtenir une répartition plus juste dans notre représentation à l'INAMI. Enfin, un équilibre entre les représentants des services (4 sièges) et ceux des indépendants (4 sièges), face aux 8 sièges occupés par les OA (Mutuelles).

La loi qui a réformé notre représentation fut votée le **21 avril 2007**.

Cette loi prévoit **un recensement, tous les 4 ans, des infirmiers membres d'une organisation professionnelle représentative des infirmiers indépendants** à domicile, désignant les représentants des infirmiers à domicile à la commission de conventions infirmiers-O.A.). Les organisations professionnelles peuvent s'associer au sein d'un Cartel.

Il nous a fallu 15 ans pour convaincre le Politique. Sans notre persévérance et la Confédération nous n'aurions jamais connu cette réforme qui apportait, enfin, une juste représentation vu que les indépendants représentent 70% des prestataires des SAD en Wallonie et environ 65% en Flandre. Egalement moins de conflits d'intérêts pour les associations générales qui devaient soutenir des professionnels ayant différents statuts mais en même temps certaines mutuelles partenaires...

Evidemment ce changement n'a pas fait que des heureux !

APRES 2009

2009-2013 : L'AIIB a occupé un siège effectif et un siège suppléant (EVITA 3 sièges sur 4)

2014-2017 : L'AIIB a occupé un siège suppléant (EVITA 2 sièges sur 4)

2018-2021 : L'AIIB va occuper un siège effectif (EVITA 3 sièges/ 4)

Nos collègues flamands travaillent davantage dans de gros groupements mais les sujets d'actualité sont les mêmes pour tous et nous les traitons sans rivalité.

L'AIIB est fière de vous donner la parole à l'INAMI.

Elle fera tout pour qu'on ne fasse jamais marche arrière car, s'il était difficile d'avoir sa place auparavant, avec l'avenir qui se profile, nous aurons bien besoin de nous faire entendre et d'être forts tous ensemble et de nous fédérer : l'espoir de **voir grandir la CIFI nous anime**. Cette coupole doit être porteuse de rassemblement. Nous y croyons fermement.